



COMMISSION  
DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION  
ET DE LA COMMUNICATION

LA PRÉSIDENTE

**Monsieur Franck RIESTER**

Ministre de la culture  
Ministère de la culture  
3, rue de Valois  
75033 PARIS Cedex 01

Paris, le 30 avril 2020

*Réf. : 0060*

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie d'avoir pris le temps de présenter devant la commission de la culture du Sénat, le 16 avril dernier, les mesures et les actions prises par le Gouvernement pour soutenir les acteurs du secteur de la culture touchés par la crise sanitaire. La commission demeure particulièrement mobilisée sur le sujet par l'intermédiaire des trois groupes de travail transpartisans qu'elle a créés en son sein et respectivement consacrés à la « création » animé par Mme Sylvie Robert, au « patrimoine » sous la responsabilité de M. Alain Schmitz et aux « industries culturelles » piloté par Mme Françoise Laborde.

Cette mobilisation est plus que jamais nécessaire pour préserver autant que faire se peut et relancer au plus vite un secteur essentiel pour bien des raisons mais en premier lieu pour l'économie française, dont l'activité représente 3,2 % du PIB - soit sept fois la valeur ajoutée produite par l'industrie automobile - et dont les entreprises emploient quelque 670 000 personnes, soit 2,5 % de l'emploi dans le pays, sans compter les 870 000 professionnels de la culture embauchés par les entreprises non culturelles.

Lors de votre audition devant notre commission, nous vous avons alerté sur le besoin pressant des acteurs culturels à disposer de visibilité. Compte tenu de la nécessaire anticipation pour la programmation dans ce secteur d'activité, il est essentiel que les incertitudes auxquelles ils font face puissent être rapidement levées, en plus des mesures de soutien que le Gouvernement met en place.

La question de la reprise de l'activité dans le secteur culturel n'a été qu'à la fois brièvement et partiellement évoquée par le Premier ministre mardi 28 avril lors de sa présentation à l'Assemblée nationale de la stratégie de déconfinement. Si un petit nombre d'établissements devraient être autorisés à rouvrir leurs portes à compter du 11 mai (bibliothèques, médiathèques, « petits » musées), le sort des salles de spectacle, des cinémas et des « grands » musées reste en suspens et celui des monuments patrimoniaux n'a pas été mentionné.

.../...



De même, si l'avenir des rassemblements de plus de 5 000 personnes pendant la période estivale a été réglé, les « petits » festivals, dont vous aviez annoncé la possible tenue à compter du 11 mai, sont à nouveau plongés dans le désarroi, compte tenu de l'annonce d'une interdiction, au moins jusqu'au 2 juin, des rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique comme dans le cadre privé.

Même si la situation sanitaire actuelle est absolument inédite et nécessite constamment des adaptations, les acteurs culturels ont besoin de clarifications rapides sur le sort, non seulement des mois à venir, mais également de la nouvelle saison qui s'ouvrira à compter du mois de septembre. Vous n'ignorez pas les risques de déstabilisation durable qui menacent le secteur en l'absence de toute information qui lui permette correctement de s'organiser. La possibilité de report des spectacles et des manifestations se révèle en effet excessivement limitée, frappant de plein fouet les artistes et menaçant la création.

Dans la perspective de cette sortie de crise, les acteurs culturels réclament également un cadre national précisant les règles qui leur seront applicables au moment de la levée des interdictions. Un protocole sanitaire défini par le ministère, en association avec les collectivités territoriales et les associations du secteur, à l'image de celui défini par l'éducation nationale pour les écoles, permettrait de préparer sereinement la réouverture des établissements culturels et la programmation des spectacles.

Lors de votre audition, nous avons insisté pour que cette crise permette d'avancer sur la question du statut des artistes auteurs ou la structuration de certaines filières, à l'instar de celle des arts visuels. Le lancement de tels projets permettrait sans nul doute de répondre aux inquiétudes exprimées avec force par l'ensemble des professionnels concernés au cours des semaines écoulées.

À cette occasion, nous avons également attiré votre attention sur la nécessaire concertation avec les acteurs culturels et la coordination avec les collectivités territoriales, qui sont en première ligne en matière de soutien à la culture et d'organisation de l'animation de la vie culturelle sur les territoires. Vous nous aviez indiqué à cette occasion avoir déjà réuni le Conseil des territoires pour la culture (CTC) et envisager instaurer rapidement ses déclinaisons en régions.

Alors que les collectivités sont en attente d'éléments à ce sujet, nous sommes interpellés sur ces questions dans nos départements en notre qualité de sénateurs membres de la commission de la culture. Dans ces conditions, mes collègues et moi-même apprécierions que vous nous fournissiez des informations plus précises sur les modalités de fonctionnement de ces nouvelles instances, leur composition, leur périmètre d'intervention, ainsi que le calendrier de leurs travaux, une fois qu'elles seront mises en place, de même que l'ordre du jour des prochaines réunions du CTC.

.../...



Évidemment, la reprise de l'activité dans le secteur culturel dépendra aussi beaucoup de l'appétence de nos concitoyens à fréquenter de nouveau les établissements, une fois ceux-ci autorisés à rouvrir leurs portes. Pour garantir que la date retenue pour la reprise soit pertinente, ne pensez-vous pas qu'une enquête permettant d'évaluer les perspectives en matière de reprise de la fréquentation pourrait se révéler être un outil précieux ? Rien ne serait pire pour nos établissements, nos artistes et la création en général, que vous avez à cœur de défendre, que de lever le rideau face à des salles désertes.

Restant à votre disposition pour évoquer cette situation, je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma meilleure considération.



Catherine MORIN-DESAILLY